



Contexte

Les enfants placés sous le régime de l'Aide Sociale à l'Enfance ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse sont soumis à une législation spécifique d'ouverture des droits.

Dès le placement effectif, l'enfant doit être affilié personnellement avec une couverture complémentaire au titre de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).

En 2016, l'Assurance Maladie s'est engagée à mettre en œuvre un programme d'accompagnement adaptés à ce public fragile, afin de garantir aux enfants confiés un accès réel aux droits, aux services et aux soins



Demande d'affiliation d'un jeune confié à l'ASE/PJJ

Pièces justificatives :

- Formulaire (S3711) de demande de Complémentaire Santé Solidaire
- Arrêté d'admission délivré par le Conseil Départemental du Calvados ou Ordonnance de Placement (sans les faits et les motifs)
- Attestation de prise en charge par la structure d'accueil



Demande de renouvellement des droits CSS d'un jeune confié à l'ASE/PJJ

Pièces justificatives :

- Formulaire (S3711) de demande de Complémentaire Santé Solidaire
- Attestation récente de prise en charge par la structure d'accueil



A la fin de la mesure de placement

Informez la CPAM de la nouvelle adresse du jeune (retour dans le foyer familial, intégration d'un foyer, adresse du logement privatif).



Demande de carte VITALE

Les pièces justificatives devront impérativement être adressées par voie postale à l'adresse :

**CPAM du Calvados HD/Pôle Droits de Base
108 boulevard Jean Moulin
TSA 99 998 – 14913 CAEN cedex 9**

Liste des pièces justificatives :

- Imprimé de commande de carte VITALE dûment complété
- Une pièce d'identité en cours de validité, ou, à défaut, l'arrêté d'admission délivré par le Conseil Départemental du Calvados, ou, de l'ordonnance de placement (sans les faits et les motifs)
- D'un courrier d'accompagnement de la structure d'accueil



Affiliation des Mineurs Non Accompagnés

- DURANT LA PÉRIODE D'ÉVALUATION DE LA MINORITÉ :

- Formulaire (S3720) de demande d'Aide Médical de l'État
- Arrêté d'admission de mise à l'abri délivré par le Conseil Départemental du Calvados

- A L'ISSUE DE LA PÉRIODE D'ÉVALUATION (LORSQUE LA MINORITÉ EST AVÉRÉE) :

- Formulaire (S3711) de demande de Complémentaire Santé Solidaire
- Arrêté d'admission délivré par le Conseil Départemental du Calvados ou Ordonnance de Placement (sans les faits et les motifs)
- Attestation de prise en charge par la structure d'accueil

- L'ACCÈS AUX DROITS DES JEUNES MAJEURS ACCOMPAGNÉS PAR L'ASE/LA PJJ

- Renouvellement automatique des droits CSS pour tous les jeunes de 17 ans et 10 en fin d'accompagnement ASE (sans aucune démarche)
- Jeune sous contrat jeunes majeurs ou prolongation de la protection judiciaire PJJ

Liste des pièces justificatives :

- Formulaire (S3711) de demande de Complémentaire Santé Solidaire
- Copie du contrat jeune majeur ou prolongation de la protection judiciaire PJJ